

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Le Président

Dossier suivi par Estelle Nilsson
Directrice de Cabinet

tél. (33) 03 81 66 50 97
estelle.nilsson@univ-fcomte.fr

Besançon, le 14 avril 2017

Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues, cher-e-s étudiant-e-s,

Suite à l'évènement du 14 février, jour où le Conseil d'Administration (CA) de l'université a été envahi par 19 personnes dont 16 étudiants de l'UFC, j'ai invité associations étudiantes et syndicats représentatifs de l'université à un dialogue social autour de différents sujets dont cet évènement. Cinq réunions ont été organisées. J'ai souhaité ainsi écouter les différents points de vue et permettre le recul nécessaire pour prendre une décision aussi importante impliquant personnels et étudiants.

L'objet de cette communication est de vous présenter cette décision prise à la lumière de ce dialogue. Je considère, qu'il s'agit là d'un sujet concernant l'ensemble de la communauté universitaire et non d'un sujet impliquant quelques étudiants ou seulement une composante.

Lors de ces réunions, un argument important a été invoqué. Il consiste à décrire cet évènement comme une action syndicale contre la loi relative à l'accès aux Masters et ainsi le différencier d'une incivilité conduisant au conseil de discipline.

L'opposition à la loi concernant l'accès aux Masters par une ou plusieurs associations étudiantes et/ou syndicats est tout à fait recevable et je veux garantir la liberté d'expression. Mais l'action menée dépasse le cadre de cette liberté, parce que non démocratique et violente. En effet, la pénétration forcée au sein de la Maison de l'Université d'individus aux visages dissimulés et l'empêchement des membres du CA de quitter la salle ne sont pas acceptables.

S'agissant des faits susceptibles d'entraîner des poursuites disciplinaires, l'article R. 712-10 2° du code de l'éducation précise :

« Relèvent du régime disciplinaire prévu aux articles R. 712-9 à R. 712-46

2° Tout usager de l'université lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

- a) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ;
- b) D'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université ».

Les faits liés à cet évènement relèvent donc clairement du conseil de discipline.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Les échanges lors des réunions ont confirmé la volonté d'apaisement au sein de la communauté universitaire.

A chaque réunion, il a été admis que des personnels ont été affectés par cette action, aussi il serait respectable que les organisations syndicales et les associations étudiantes témoignent de leur soutien à ces collègues qui ne demandent qu'à œuvrer au bon fonctionnement de notre université.

A chaque réunion, il a été admis que des étudiants ayant participé à cette action ont également été affectés, certains le sont certainement encore. Je comprends leur besoin de reprendre leurs études et de préparer sereinement leurs examens.

Pour ces raisons et considérant le droit à l'erreur, j'ai décidé de préserver l'avenir universitaire de ces étudiants et de ne pas saisir le conseil de discipline.

D'autres sujets importants ont été discutés lors de ce dialogue social :

- un besoin de formation pour les étudiants sur le fonctionnement de l'université et de ses instances a été exprimé,
- un manque de visibilité des actions et décisions des conseils de l'université a été mis en évidence,
- une meilleure considération des interventions des conseillers dans les instances a été demandée.

Dans la continuité de ce dialogue social et afin de l'améliorer au sein de l'université, il a été proposé aux représentants des associations étudiantes et organisations syndicales de mettre en place des réunions préparatoires pré- CA. Celles-ci devraient traiter des sujets sensibles et ne sauraient se substituer au CA.

Pour terminer, je remercie l'ensemble des acteurs de ce dialogue, étudiants, BIATSS et enseignants et/ou chercheurs, grâce à qui ces échanges constructifs ont pu avoir lieu dans un climat apaisé.

Le Président de l'Université de Franche-Comté

Jacques Bahi



Président de l'Université
de Franche-Comté